



DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU
Volet pédagogique

Stratégie Juridique et Fiscale de l'Entreprise Innovante

- Renouvellement -

UFR de rattachement : Ecole de Droit

Etablissements partenaires :

Responsable du diplôme : M. Dominique ADENOT, M. Hervé CAUSSE

Validation à compter du : *(à ne pas renseigner)*

Validation accordée jusqu'en : *(à ne pas renseigner)*

Réf Délibération CFVU : *(à ne pas renseigner)*

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

Décrire intérêt, enjeux, contexte professionnel, compétences visées.

Comme dans d'autres domaines, l'innovation ne rencontre pas facilement un marché, son marché. Pour que tel soit le cas, il faut faire montre de talents d'exécution parmi lesquels les problématiques juridiques et fiscales jouent un rôle tout aussi essentiel que la dimension technologique du projet.

Pluridisciplinaire, l'Université Clermont Auvergne propose, au travers de cette formation, aux acteurs de l'innovation, les outils d'ingénierie permettant d'optimiser la réussite de leurs projets.

Cette formation s'adresse en priorité :

- aux porteurs de projet, actuel ou futurs, de création d'entreprise innovante ;
- aux jeunes entrepreneurs déjà en phase d'amorçage
- aux étudiants titulaires d'un Master et idéalement d'un doctorat engagés dans un travail de recherche appliquée
- aux divers professionnels de la chaîne de valeur de l'innovation : les gestionnaires d'incubateurs ou technopoles, directeurs de laboratoires et chercheurs impliqués dans des programmes collaboratifs, chargés d'affaires des fonds d'investissement dédiés, banquiers, avocats et experts-comptables souhaitant accompagner leurs clients par des conseils à haute valeur ajoutée.

Pour cela, le programme pédagogique est assuré par des professionnels et des universitaires.

Le croisement de leurs compétences respectives permet en effet aux participants à la formation de bénéficier d'acquis scientifiques solides, de réponses éprouvées et de solutions concrètes sécurisées par la pratique.

II – Composante porteuse du projet

Ecole de Droit

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation (éventuellement)

Décrire leur rôle de manière synthétique.

IV – Partenaires de la formation (éventuellement)

Décrire leur rôle de manière synthétique.

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires (joindre les conventions)

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif (joindre les conventions)

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : M. Dominique ADENOT/ M. Hervé CAUSSE

Statut (MCU, PU, PU-PH,...) : Intervenant extérieur, docteur en droit, ancien banquier d'affaires, avocat-associé au barreau de Clermont-Ferrand/ Professeur des Universités

Coordonnées (courriel, téléphone, adresse postale) : du.droit@uca.fr, 04 73 17 76 03, 41 boulevard François Mitterrand, CS 20054, 63002 Clermont-Ferrand Cedex 1

VI – Composition du conseil de perfectionnement

"Commission en charge du suivi du diplôme, le conseil de perfectionnement se réunit au minimum une fois par an. Il peut comprendre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants, personnels bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé, étudiants et monde socioprofessionnel."

Pour les DU à l'UCA, le conseil de perfectionnement devra comprendre au moins un représentant des catégories suivantes : enseignant, étudiant, monde socioprofessionnel (en rapport avec la formation).

Préciser : Nom, Prénom, Qualité.

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

Le Doyen de l'Ecole de Droit ou son représentant,

Le Directeur des études de l'Ecole de Droit ou son représentant

Les responsables pédagogiques du DU

Deux membres de l'équipe pédagogique dont Dominique Andrieux, avocat-associé au Cabinet Labonne et associés

La secrétaire de scolarité du DU

La responsable de la scolarité

Un représentant des étudiants

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

Jean-Marc MONTEIL, Professeur honoraire des Universités

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2016-2017

Première année universitaire concernée par la demande : 2017-2018

Niveau de la formation (1^{er} cycle, 2^{ème} cycle, 3^{ème} cycle) : 2^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation (détail par régime d'inscription FI/RE/FC si nécessaire) :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	X	Niveau M1 (droit, AES), IEP, ESC ou autres diplômes jugés équivalents
RE	X	Validation des acquis possible
FC	X	Validation des acquis possible

Durée de la formation (en années universitaires et en heures) : une année universitaire, 112 heures de cours

Calendrier de la formation (début, fin, périodes d'examen) : Octobre à mai

Lieu de la formation (préciser les adresses postales si lieux autres que les composantes de l'UCA) : Ecole de Droit, site Mitterrand

Ouverture en formation initiale (FI/RE) (oui, non) : oui

Ouverture en formation continue (FC) (oui, non) : oui

Tarif unique pour tous les régimes d'inscription (oui, non) : oui

Nombre minimal d'inscrits (FI-RE/FC) pour ouverture de la formation (à relier au calcul du tarif d'inscription) : 15

Capacité d'accueil maximale : 25

Période d'inscription / de candidature : mai à octobre

Contact Scolarité (nom, prénom, téléphone, courriel) : Services des relations extérieures de l'Ecole de Droit – Bureau des DU- 04 73 17 76 12- du .droit@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

Préciser périodes et lieux d'enseignement, éventuelles différences d'organisation entre formation initiale et continue, ...

Le cursus est organisé en 7 modules de 2 jours, soit 112 heures d'enseignement regroupées le vendredi et le samedi pour permettre aux professionnels de se libérer plus facilement.

Chaque problématique abordée comportera un préalable technique destiné à poser les bases du raisonnement juridique sous-tendant la mise en œuvre des solutions pratiques.

Lors de chaque module, un créateur d'entreprise innovante témoignera de son parcours avec les participants.

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Préciser la structure en unités d'enseignement (UE), éventuellement en matières à l'intérieur des UE, le nombre d'heures d'enseignement à l'intérieur de chaque UE, les modalités de contrôle des connaissances, etc...

Témoignage d'un créateur d'entreprise innovante	1	1)	Après les enseignements
Opportunités fiscales en matière de R&D	8	8)	
UE 3 : La création de la société	16	16)	Mémoire soutenu devant un jury d'au moins 3 personnes dont 2 font partie de l'équipe pédagogique
Généralités sur le contrat de société	4	4)	
Le statut social du dirigeant	3	3)	
Témoignage d'un créateur d'entreprise innovante	1	1)	
Recruter ses collaborateurs	1,5	1,5)	
Embaucher et débaucher	2,5	2,5)	
Les outils d'intéressement au management	4	4)	
UE 4 : Les relations entre associés	16	16)	
La structuration du capital en différentes catégories de valeurs mobilières	4	4)	
Comment protéger ses associés ?	3	3)	
Témoignage d'un créateur d'entreprise innovante	1	1)	
Les conventions extra-statutaires	4	4)	
Les litiges entre associés : comment les régler ? De la médiation au combat extra-judiciaire.	4	4)	
)	
UE 5 : Financer la croissance	16	16)	
Quel véhicule de financement ?	4	4)	
Les techniques d'augmentation de capital	3	3)	
Témoignage d'un créateur d'entreprise innovante	1	1)	
Trouver des fonds pour se développer	4	4)	
La gestion des flux avec l'étranger	4	4)	
UE 6 : Gérer la crise	16	16)	
La crise de trésorerie comme symptôme d'une maladie grave voire mortelle : comment l'anticiper ?	2	2)	
Le dispositif CRP et la cellule de veille et d'alerte précoce	2	2)	

en Auvergne))
Les outils de prévention des risques : mandat ad hoc et conciliation, sauvegarde.	3	3))
Témoignage d'un créateur d'entreprise innovante	1	1))
Déposer son bilan	4	4))
Communiquer en période de crise : les erreurs à ne pas commettre	2	2))
Céder ou concéder des actifs pour faire du cash	2	2))
))
))
UE 7 : La cession de l'entreprise innovante	16	16))
Le protocole de cession	4	4))
Le contrat de garantie	3	3))
Témoignage d'un créateur d'entreprise innovante	1	1))
Optimiser la cession de l'entreprise innovante	4	4))
Lettres et accords préliminaires aux cessions de droits sociaux	2	2))
))
Bilan de la formation	2								
Total	112	112							

III – Règles de délivrance du diplôme

Règles générales : La validation du diplôme consistera en la soutenance d'un mémoire de fin d'études qui sera soutenu publiquement devant un jury d'au moins trois personnes dont deux feront partie de l'équipe pédagogique. Le DU est obtenu dès lors que la note donnée par le jury est égale ou supérieure à 10/20. La mention Assez Bien s'obtient pour une note à partir de 12, la mention Bien à partir de 14 et la mention Très Bien à partir de 16.

Compensation entre les UE (*oui/non*) : sans objet

En cas d'échec à la première session, une seconde session est-elle prévue ? (*oui/non*) : non

Si stage, précisions sur leur validation : sans objet

Les étudiants bénéficiaires du tarif "deuxième inscription" sont soumis aux obligations d'assiduité en vigueur dans la formation faisant l'objet de leur inscription initiale. Dans le cas de non respect de ces obligations d'assiduité, le DU ne pourra pas leur être délivré".

IV – Compétences acquises pendant la formation

Présenter les compétences acquises au terme du DU dans le tableau ci-dessous : utiliser les numéros d'UE de la maquette en indiquant par un X, pour chaque compétence, la ou les UE concernées.

Compétence	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4	UE 5	UE 6	UE 7
Maîtrise de l'environnement juridique		X	X	X		X	
Maîtrise de l'environnement fiscal		X	X		X		X
Maîtrise de la méthodologie	X						X
Capacité à élaborer une vision stratégique	X				X	X	X

V – Equipe pédagogique

Donner la liste des enseignants en précisant : nom, prénom, établissement de rattachement ou entreprise, statut (PU-PH, MCU-PH, PR, Ingénieur, MCU, PRAG, vacataire, chargé de recherche...), qualité pour les extérieurs (profession, ...), n°UE concernée, matière concernée (si plusieurs enseignants dans l'UE), volume horaire dispensé en CM, TD et TP en face de chaque matière.

Nom Prénom	Etab. de rattachement	Statut	Qualité	N°UE	Matière	Volume horaire (CM)
Dominique ADENOT	Cabinet Labonne et associés	IE	Avocat associé, membre de la société française des évaluateurs	1/4/ 6/7/	Accueil/ techniques d'évaluation des actifs incorporels/ Les outils d'intéressement au management /Comment protéger ses associés ?/ La cession de l'entreprise innovante/Lettres et accords préliminaires aux cessions de droits sociaux/Bilan	0.5/4/3/4/4/ 2/2
Stéphane AGASSE	Cabinet Germain et Maureau	IE	Conseil en propriété intellectuelle	1	Choisir la protection la plus efficace/ Défendre l'innovation	1/1.5
Dominique ANDRIEUX	Cabinet Labonne et associés	IE	Avocat-associé	4	Les litiges entre associés : comment les régler ? De la médiation au combat judiciaire.	4
Jean-Pierre ARNAUD	1989	IE	Président-fondateur	6	Communiquer en période de crise : les erreurs à ne pas commettre	2
Barbara BERTHOLLET	Cabinet ADAMAS	IE	Avocate associée	1	Choisir la protection la plus efficace/ Défendre l'innovation	1.5/1.5
Frédéric BONY	Cabinet Gladel	IE	Avocat au barreau de Clermont	6/6	Les outils de prévention des risques : mandat adhoc et conciliation, sauvegarde/ Déposer son bilan	3/4
Olivier BOUTTES	Chadasaygas	IE	Président-fondateur	5	Témoignage	1
Philippe BRETTE	CLERAD	IE	Président-fondateur	1	Témoignage	1
Emmanuel BUISSON	Weather	IE	Président-	3	Témoignage	1

	Measures		fondateur			
Philippe CAILLOUX	Incubateur ESC	IE	Créateur d'entreprise innovante et Directeur de l'incubateur de l'ESC	2	Témoignage	1
Hervé CAUSSE	UCA	PR	Professeur de Droit privé	1/4	Accueil/La structuration du capital en différentes catégories de valeurs mobilières	1/4
Pierre CHILES	Groupe Limagrain	IE	Juriste	1	Optimiser l'exploitation de l'innovation	4
Philippe CLOCHER	MCIB M&A, Société Générale Corporate & Investment Banking	IE	Directeur	5	Trouver des fonds pour se développer	4
Emilie CREUZIEUX	Monbento	IE	Président-fondateur	6	Témoignage	1
Eric DUFOUR	DRRT	IE	Délégué régional à la Recherche et la Technologie en Auvergne, Président de la conférence des DDRT	2	Les aides d'Etat à l'innovation	1.5
Thibaut ESCHALIER	Cabinet Labonne et associés	IE	Avocat au barreau de Clermont-Ferrand	7	Le contrat de garantie	3
Jean-Michel FAGNOT	Cabinet MBA	IE	Expert-Comptable	2	Opportunités fiscales en matière de R&D	4
Caroline GEORGES	BPI	IE	Directrice régionale	5	Quel véhicule de financement ?	4
Hubert GUIBOURT	Groupe OST	IE	Président	7	Témoignage	1
Sophie KIEFFER	Cabinet BCP	IE	Consultant	6	La crise de trésorerie	2

	Conseil, groupe Euralia				comme le symptôme d'une maladie grave voire mortelle : comment l'anticiper ?	
Ambroise de LAMAZE	LAMAZE-LLCM Avocats	IE	Avocat au barreau de Paris	4	Les conventions extra-statutaires	4
Anne LAURENT	Cabinet Auverjuris	IE	Avocate associée	3	Embaucher et débaucher	2.5
Julie MANDER-CHATEL	Cabinet Labonne et associés	IE	Avocate au barreau de Clermont	6	Céder ou concéder des actifs pour faire du cash	2
Richard MASURIER	Travailleur indépendant	IE	Expert-comptable, et commissaire aux comptes	2	Les mécanismes financiers fondamentaux	4
Isabelle MOUNIER	BUSI	IE	Directrice	2	La période d'incubation	2.5
Eric POUCHOL	Cabinet GCL Auvergne-Rhône-Alpes	IE	Expert-comptable	5	La gestion des flux avec l'étranger	4
Benoît RAYNAUD	UCA	MCF	Enseignant en droit privé	5	Les techniques d'augmentation du capital	3
Franck RAYNAUD	SELUNI	IE	Président-fondateur	4	Témoignage	1
Frédéric ROBIN	Cabinet Labonne et associés	IE	Avocat associé	2/7	Opportunités fiscales en matière de R&D/Optimiser la cession de l'entreprise innovante	4/4
Flavien de la ROUSSILHE	Marc Andrieux Consultants	IE	Président	3	Recruter ses collaborateurs	1.5
Didier TOUCHE	Travailleur indépendant	IE	Conseil en gestion de patrimoines	3	Le statut social du dirigeant	3
Roger TRUSSARDI	DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes	IE	Commissaire au redressement productif	6	Le dispositif CRP et la cellule de veille et d'alerte précoce en Auvergne	2
Didier VALETTE	UCA	MCF	Responsable Master GEFIRE	3	Généralités sur le contrat de société	4

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : 12

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : 105

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation.

Sont membres du jury : le responsable de formation, le directeur des études ou son représentant, deux membres de l'équipe pédagogique du DU.

VII – Modalités d'admission

Définir les modalités d'admission en FI/RE et en FC : composition du dossier de candidature (CV, lettre de motivation, ...), entretien, etc...

La sélection est faite sur dossier (dossier unique de candidature de l'Ecole de Droit qui comprend entre autres CV et lettre de motivation). Elle est réalisée par la direction du DU et l'équipe pédagogique. L'admission est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du responsable pédagogique.

VIII – Mobilité à l'international

Préciser si des possibilités de mobilité sont offertes par la formation.

Sans objet.

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DU propose-t-il un module DPC ? (oui/non) : non

